

1 MP

31 MAI 1994

N O T O R I E T E

après le décès de Monsieur André LANGLOIS

Etienne MAUDUIT, Pierre GROSSIN
et Eric LE PHILIPPE

NOTAIRES ASSOCIÉS

CONFLANS-SAINT-E-HONORINE (Yvelines)

EL/MP

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE,
Le *travaux et un mai*
A CONFLANS SAINTE HONORINE (Yvelines), en l'étude de
la Société Civile Professionnelle ci-après nommée, sise à
son siège,

Me Eric LE PHILIPPE, soussigné, notaire associé d'une
Société Civile professionnelle dénommée ETIENNE MAUDUIT,
PIERRE GROSSIN ET ERIC LE PHILIPPE NOTAIRES
ASSOCIES, titulaire d'un office notarial à Conflans Sainte
Honorine, dont le siège est fixé en ladite ville, Quai de la
République, numéro 2 bis,

A reçu le présent acte authentique, à la requête de
Madame LANGLOIS née PENGLAOU, ci-après prénommée, qualifiée
et domiciliée.

LAQUELLE, avisée par le notaire associé soussigné des
dispositions des articles 29 du décret numéro 55-22 du 4
janvier 1955 et 69-4 du décret numéro 55-1350 du 14 octobre
1955, a requis ledit notaire d'établir l'attestation de
propriété immobilière prévue par lesdits articles.

Et à la même requête se sont présentées et ont comparu

- Madame France NOLET-ROUSTEAU, sans profession,
~~épouse de Monsieur~~ *veuve de Monsieur Roger COSTE,*
demeurant à ANDRESY 18 rue de Chevreuse.

- Madame Simone GALLET, retraitée, *veuve*
de Monsieur JACQUES FERNANDEZ, demeurant à
Conflans Sainte Honorine 2 rue Van Gogh.

LESQUELLES ont par ces présentes déclaré avoir
parfaitement connu :

Monsieur André René LANGLOIS, en son vivant retraité,
né à SAINT CYR L'ECOLE (Yvelines), le 24 février 1922,
époux de Madame Simone PENGLAOU, avec laquelle il demeurerait
à ANDRESY (Yvelines) - 18, rue de Chevreuse.

D

F.S

CC

SL

Et ils ont attesté pour vérité comme étant de notoriété publique et en outre à leur connaissance personnelle, savoir :

Que Monsieur André LANGLOIS, sus-nommé, est décédé à RUEIL MALMAISON (Hauts de Seine), le 17 février 1994.

Qu'après son décès et jusqu'à ce jour, il n'a pas été dressé d'inventaire ;

Qu'on ne lui connaît aucune disposition testamentaire ou autre à cause de mort ;

Et qu'il a laissé :

1ent.- Madame Simone PENGLOU, retraitée, demeurant à ANDRESY - 18, rue de chevreuse,
SON EPOUSE SURVIVANTE.
Née à PARIS (12°), le 12 octobre 1927.

. Comme commune en biens légalement à défaut de contrat de mariage préalable à son union célébrée à la Mairie de CONFLANS SAINTE HONORINE, le 12 avril 1947.
Ledit régime non modifié.

. Et comme usufruitière légale en vertu de l'article 767 du Code Civil du quart des biens composant sa succession.

2ent.- Et pour seuls héritiers, ensemble pour le tout, soit divisément chacun pour moitié :

1°/ Monsieur Daniel Maurice LANGLOIS, ingénieur, demeurant à Conflans Sainte Honorine - 5, rue Alfred Bernard, époux de Madame Marie Josée Dolorès FERNANDEZ.
Né à CONFLANS SAINTE HONORINE (Yvelines), le 27 février 1948.

Marié avec Madame FERNANDEZ en premières noces sous le régime de la communauté légale de biens, à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la Mairie de CONFLANS SAINTE HONORINE, le 25 juillet 1970; régime non modifié.

2°/ Monsieur Gérard André LANGLOIS, chargé de mission, demeurant à RUEIL MALMAISON (Hauts de Seine) - 31, Avenue du Stade, époux de Madame Eliane Alice Marie MARTINET.
Né à CONFLANS SAINTE HONORINE? le 13 octobre 1949.

Marié avec Madame MARTINET en premières noces, sous le régime de la ~~communauté légale de biens~~, à ~~défaut de contrat de mariage~~ préalable à leur union

FS FC SL

3
célébrée à la Mairie de MOURS SAINT EUSEBE (Drome), le
22 juin 1974; régime non modifié.
SES DEUX ENFANTS, seuls issus de son unique union avec
son épouse survivante.

A l'appui de leurs déclarations en ce qui concerne le
décès de Monsieur André LANGLOIS, les comparantes ont
représenté au notaire associé soussigné, un extrait de son
acte de décès inscrit sur les registres de l'état civil de
la commune de RUEIL MALMAISON; lequel extrait délivré par
Monsieur l'Officier de l'Etat Civil de ladite commune, le
18 mars 1994 est demeuré ci-annexé après mention.

DONT ACTE

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et
les signatures de celles-ci sur ledit acte ont été
recueillies par le notaire associé soussigné.

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT QUATORZE.

Le ~~fronte~~ 8^{me} mai.

Et le notaire a signé le même jour.

Min. remmoi
quatorze
mots nuls.

Renvoi 1 (page 2) Séparation des biens aux termes de
leur contrat de mariage passé par M. Albert SINGER, Notaire
à Comblans Saint Hilaire, le 18 Juin 1974. /.

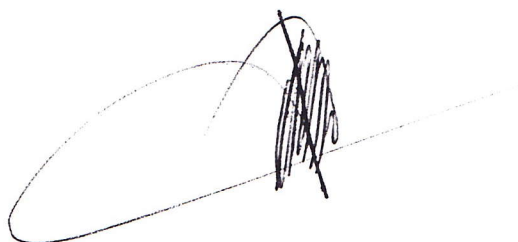
f.s

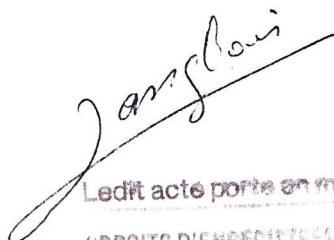
fc

SL











Ledit acte porte en marge la mention suivante:

"DROITS D'ENREGISTREMENT 500 FRAIS PAYES SUR ETAT"

De l'acte de décès sus-relaté, il résulte que Monsieur LANGLOIS
 André----- est décédé à RUEIL MALMAISON (Hauts
 de seine) ----- le dix sept février
 mil neuf cent quatre vingt quatorze.

POUR EXPEDITION

délivré par Me Etienne maudit

Notaire associé soussigné.

dition faite sur
 tre pages contenant
 renvoi et quatorze
 s nuls.

CERTIFIE FAITE DE LA PAGE UNE A LA PAGE TROIS-----
 PAR REPRODUCTION AU MOYEN DU COPIEUR RICOH F.I. 5570 AGREE
 LE 20 FEVRIER 1990, LEDIT AGREMENT PUBLIEAU JOURNAL OFFICIEL
 DU 27 FEVRIER 1990.